N°675

du 21 JANVIER 2014

Pour la Patrie

# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses


P.5 ATHLETISME

## L'Afrique n'a pas encore de candidat à la succession de Lamine Diack, président l'IAAF

P.3 Pour protéger les intérêts des clients au niveau des établissements financiers

# Le délai de prescription des comptes dormants est fixé à 30 ans au Togo

P.7 La double vie des étudiants au Togo

## Les études et un boulot

*Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'UEMOA tenue à Niamey le 14 décembre 2012*

P.4 Désormais, sur leur propre demande

## Les établissements financiers pour jouer le rôle de banques commerciales

P.3 Marchés publics / A l'ex-ministère chargé des infrastructures rurales

## Le CRD découvre une récidive dans des manœuvres frauduleuses sur les offres après leur dépôt

P.4 Financement des investissements en 2014

## Le Trésor public projette quatre émissions de bons et deux d'obligations

PA-LUNION .COM
www.pa-lunion.com



**Prix:** Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

# TOGO TELECOM, UNE ENTREPRISE QUI MONTE

***Depuis la connexion directe au câble sous-marin, les attentes sont nombreuses. Le chantier est vaste mais TOGO TELECOM compte sur un personnel mobilisé pour l'atteinte des objectifs.***

## REPARTIR SUR UNE NOUVELLE BASE

2013 a été marqué, à TOGO TELECOM, par la mise en fonction d'un nouvel organigramme et de nouvelles nominations. Par cette nouvelle organisation, la Direction Générale compte redynamiser le personnel pour faire face aux prochaines échéances. Dans les différentes directions, anciennes et nouvelles, tout se met en place pour un meilleur rendement en 2014.

## SE SOUHAITER LES BON VOEUX

Un seul mot d'ordre motive les agents: "Ensemble on devient meilleur!". Ce slogan était encore fortement présent dans les voeux formulés par les différents responsables d'agence de l'intérieur du pays. Lors de la cérémonie de présentation de voeux, le Directeur Général a rappelé les efforts que chacun doit faire, à son nouveau poste, pour un rendement meilleur. Cet effort doit être continuel et quotidien afin que TOGO TELECOM continue d'exister.

## FAIRE UN PAS DE PLUS A CHAQUE FOIS

La bonne manière de progresser, c'est de se fixer des objectifs concordant vers un objectif principal. Ceci, la Direction Générale a su l'insuffler à tout le personnel. Depuis 2007 que TOGO TELECOM s'est assignée comme mission de favoriser l'accès au haut débit à tous, cette manière de procéder a permis des avançées notoires sur plusieurs plans, à savoir, l'extension du réseau CDMA (illico, Helim Nomade), la pose de la fibre optique terrestre, un meilleur service du SAV, l'extension du réseau l'ADSL, l'aboutissement de plusieurs projets d'innovation et de rénovation et surtout la connexion directe au câble sous-marin. La baisse systématique des prix des outils et des tarifs de communication a largement contribué à une vulgarisation rapide des TIC au Togo. C'est en restant fidèle à cette philosophie que TOGO TELECOM apparaît régulièrement dans les 500 meilleures entreprises du continent.

## 2014: UN OBJECTIF COMMUN, UNE SEULE EQUIPE

"***FACE A LA ROCHE, LE RUISSEAU L'EMPORTE TOUJOURS, NON PAS PAR LA FORCE MAIS PAR LA PERSEVERANCE***". En citant cette assertion de Jackson BROWN dans son message de voeux au personnel, le Directeur Général de TOGO TELECOM a dévoilé la philosophie qui, selon lui, doit guider le personnel face aux défis présents et futurs. Le tout premier défi est d'exister en tant qu'entreprise capable de participer au développement du Togo. Tel doit être l'objectif de tous afin que, travailler comme un seul homme, devienne aisée.

Pour protéger les intérêts des clients au niveau des établissements financiers

# Le délai de prescription des comptes dormants est fixé à 30 ans au Togo

**** Le délai de prescription des avoirs dormants est de 30 ans, à compter de la dernière intervention du titulaire du compte.***
**** Au sein de l'UMOA, la loi est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2014.***

**Late Pater**

La région ouest-africaine, le Togo inclus, n'a pas de dispositions légales particulières pour le traitement des avoirs dormants dans les livres des organismes financiers. Aussi l'approche est-elle différenciée au niveau des établissements dépositaires : ici, aucune action n'est entreprise pour une gestion transparente desdits avoirs, ce qui porte préjudice aux intérêts des déposants ; là-bas, on brandit les règles de droit commun relatives à la prescription en matière commerciale ou civile, d'où les risques de contentieux ; ailleurs encore, ces avoirs subissent des fraudes ou des malversations internes qui exposent les organismes financiers concernés à la mauvaise réputation. Ces avoirs sont constitués, entre autres, des soldes créditeurs des comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit, des systèmes financiers décentralisées (communément appelés microfinances), des services financiers postaux ou des caisses nationales d'épargne. Le compte est dit dormant pour n'avoir fait l'objet d'aucun mouvement ou transaction, de la part de son titulaire ou de ses ayants droit et dont ledit titulaire et ses ayants droit ne se sont pas manifestés sur la même période, en dépit des tentatives menées par l'organisme financier pour entrer en contact avec eux, notamment sur la base de la documentation fournie par le titulaire.

On en était là lorsque la réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), tenue à Niamey le 14 décembre 2012, fixa au 31 décembre 2013 la date limite pour l'adoption par les Parlements nationaux et la promulgation de la loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers. Avec la précision que la loi entre en vigueur à compter du 1er janvier 2014, donc il y a déjà 3 semaines. Le Togo est en retard dans la mesure où son projet de loi n'est examiné que lors du conseil des ministres du 15 janvier 2014. Il faut maintenant compter avec le sommeil imposé aux textes avant leur transformation en lois applicables. Peut-être que l'urgence va faire changer les habitudes locales !

Pour l'heure, les mots du projet de loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'UMOA indiquent que les organismes dépositaires sont tenus de rechercher les titulaires ou les ayants droit des comptes qui n'ont fait l'objet d'aucune intervention depuis au moins huit (8) ans. En l'absence de résultat, la recherche est poursuivie sur une période de deux (2) ans. *«Au terme de la 2ème année de recherche continue et à défaut de trouver les titulaires ou leurs ayants droit, les comptes concernés sont considérés comme dormants»*. L'organisme dépositaire est tenu, dans ce cas, de suivre des procédures claires : *«si en dépit des recherches, le compte concerné ne fait pas l'objet d'intervention de la part du titulaire ou de ses ayants droit, l'organisme dépositaire est tenu de le clôturer au terme de la dixième année suivant la dernière intervention»*. Bon à savoir : le déclassement en compte dormant entraîne l'arrêt des prélèvements des frais de gestion et de toute rémunération ainsi que les charges fiscales y afférentes. Et *«les avoirs détenus dans le compte clôturé sont transférés à la BCEAO trente (30) jours au plus tard suivant la date de clôture»*.

*Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'UEMOA tenue à Niamey le 14 décembre 2012*

C'est ici que transparaît le rôle de la Banque centrale. Les avoirs à elle transférés sont conservés par celle-ci pour le compte du titulaire ou de ses ayants droit jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt (20) ans, à compter de la date de transfert par l'organisme dépositaire. La BCEAO place les avoirs dormants conservés dans ses livres prioritairement sur les titres publics. Elle restitue les avoirs reçus à la demande du titulaire ou de ses ayants droit.

*«Jusqu'à l'expiration du délai de vingt (20) ans, toute personne qui estime être le titulaire ou un ayant droit des avoirs dormants transférés à la BCEAO peut les réclamer en adressant une demande écrite à la Banque centrale, avec ampliation à l'organisme dépositaire initial»*, précise l'article 9 du projet de loi. Bien entendu, la réclamation faite par une personne physique doit être accompagnée des pièces justificatives relatives à l'identité de son auteur et au droit qu'il prétend détenir sur les avoirs dormants. La justification de l'identité de l'auteur de la réclamation est faite par la présentation d'une carte nationale d'identité ou de tout document officiel original en tenant lieu, en cours de validité, et comportant une photographie. Dans le cas d'une succession, les intéressés doivent produire, outre les documents précités, tout document authentique attestant de leur qualité d'ayants droit.

Et lorsque la réclamation est faite au nom d'une personne morale, y compris les cas d'indivision, le représentant de celle-ci doit présenter les documents attestant des pouvoirs qui lui sont conférés. En outre, il doit fournir les pièces justificatives de son identité par la présentation d'une carte nationale d'identité ou de tout document officiel original en tenant lieu, en cours de validité, et comportant une photographie. La preuve de l'adresse professionnelle ou domiciliaire du représentant doit être aussi faite. Sans oublier l'original, l'expédition ou la copie certifiée conforme des statuts, de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier, l'attestation de déclaration d'existence et/ou de tout autre acte attestant notamment de la forme juridique de la personne morale concernée et de son siège social, et du document justifiant du droit sur les avoirs dormants.

Tout calcul fait, le délai de prescription des avoirs dormants est de trente (30) ans, à compter de la date de la dernière intervention du titulaire du compte ou de ses ayants droit. *«Au terme de ce délai, la BCEAO transfère les avoirs dormants non réclamés au trésor public de l'Etat d'implantation de l'organisme dépositaire initial, dans un délai maximum de trois (3) mois. Ce transfert éteint tous les droits sur les avoirs concernés qui sont définitivement acquis audit trésor public»*, dit le texte. Evidemment, selon le cas, le non-respect de la loi par tout organisme dépositaire est constaté et sanctionné par la BCEAO, la Commission bancaire ou le ministère chargé des finances. Outre les sanctions disciplinaires, on parle d'une sanction pécuniaire dont le montant est égal au quart du montant du solde créditeur du compte dormant concerné. En cas de récidive, la sanction est portée à 100% du solde dudit compte.

En rappel, selon des vieux chiffres de la Banque centrale auprès du système bancaire et des institutions de microfinance datant de 2006, 775.000 comptes seraient concernés dans l'Union, soit un montant de plus de 61,0 milliards de francs Cfa. Au Togo, le nombre de comptes dormants s'élevait à 204.926, pour un montant d'environ 8,5 milliards de francs Cfa. Il faut donc les actualiser, d'où la précision de l'article 21 du projet de loi : *«dans un délai de trois (3) mois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, les organismes dépositaires communiquent à la BCEAO la liste des comptes figurant dans leurs livres, lesquels n'ont fait l'objet d'aucune intervention depuis au moins huit (8) ans. Ils enclenchent, sans délai, les recherches»*. Croisons les doigts pour en arriver d'abord à l'étape de la loi.

## VERBATIM *Par Eric J.*

### La hausse des prix des produits pétroliers

Dans une interview à nous accordée par le président du Parti du Renouveau et de la Rédemption (PRR), M. Nicolas Lawson, et s'insurgeant contre les appels incessants à l'organisation d'élections locales dans notre pays, a dit qu'il ne s'agissait pas d'une priorité. Pour lui, le développement socio-économique du Togo est le plus important à obtenir pour sauver les populations de la précarité. «Nous voulons qu'on parle aux Togolais de ce qui les intéresse, de ce qui les préoccupe d'abord. Et ce qui est prioritaire aujourd'hui, ce sont des salaires convenables, des conditions de vie qui permettent aux Togolais de sortir de cette situation qui rend les gens malades, hypertendus et tout le reste, et finalement on nous parle des locales, on nous parle de la présidentielle.» a-t-il déclaré.

Avec la hausse des prix du carburant, une première raison doit être donnée à Fo Nico. Le reste devra venir. Logiquement, l'augmentation des prix des produits pétroliers a une conséquence directe et pénible sur le panier de la ménagère. Les réactions promptes des associations des consommateurs en disent long. Egalement, l'appel de la société civile à un retour aux prix initiaux justifie l'ampleur de la situation que vivent les populations depuis le 16 janvier. Et ce n'est pas le ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire qui nous démentirait. Sauf que dans ce cas, il faut donner des explications au peuple togolais qui tire déjà le diable par la queue.

Le ministre Sémondji Djossou Mawussi, puisqu'il s'agit de lui a essayé de s'expliquer. Selon lui, cette hausse qui préoccupe tous les Togolais et également le gouvernement s'explique par l'augmentation des prix à l'international. «Avec l'augmentation des cours mondiaux, nous sommes contraints de procéder à des augmentations régulières.» a-t-il dit. Mais, explique-t-il, depuis 2011 où a été procédé la dernière augmentation des prix des produits pétroliers, la tendance des cours mondiaux étant toujours à la hausse, l'Etat a dû geler son propre mécanisme d'ajustement automatique des prix. Car, cette augmentation permanente rendait encore plus difficile la vie des populations. En ce moment, l'Etat a continué par subventionner en crescendo les produits pétroliers, 40 milliards et plus chaque année. Un poids de trop pour les charges de l'Etat qu'il faut diminuer en réajustant un peu les prix, selon toujours le ministre.

M. Sémondji ne s'est pas arrêté là quand il a échangé avec nos confrères de Golfe Info. En bon économiste, il fait un lien direct entre la baisse des subventions et les charges sociales auxquelles l'Etat peut subvenir, du moins en partie, par des mesures appropriées. Il a justifié aussi l'unilatéralité de cette décision par le fait que le gouvernement voulait éviter la surenchère, la spéculation qui viendrait avec beaucoup plus d'effets compliqués.

Pour finir, le ministre Sémondji projette, tout comme son collègue des actions sociales, des mesures d'accompagnement qui permettent de limiter l'effet d'augmentation des prix. C'est de ça qu'il faut parler au peuple…

Marchés publics / A l'ex-ministère chargé des infrastructures rurales

# Le CRD découvre une récidive dans des manœuvres frauduleuses sur les offres après leur dépôt

Avec l'appui financier de la BOAD, l'ex-ministère chargé des infrastructures rurales, aujourd'hui englouti dans le ministère de l'équipement rural, a lancé courant mars 2013 l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de construction et de réhabilitation de 56 forages équipés de pompes à motricité humaine (lot n°1) et de 3 mini-adduction d'eau potable et 5 micro-périmètres autour des 5 forages équipés d'électropompes alimentées par l'énergie solaire dans la plaine de Mô (lot n°2). Les localités concernées par le lot n°2 sont Boulohou, Djarkpanga, Kagnigbara, Saiboude et Tindjassé. A l'issue de l'évaluation des dix offres reçues, la commission de passation dudit ministère a provisoirement attribué le lot n°1 au soumissionnaire Mayi/DCBTP pour 420.398.600 francs Cfa et le lot n°2 au soumissionnaire Le Silence pour 588.322.996 francs Cfa, toutes taxes comprises. Seulement, l'attribution du lot n°2 a été attaquée par le groupement Centro-Agire Sarl dont l'offre est corrélativement rejetée. Et c'est là que le Comité de règlement des différends (CRD) de l'ARMP découvre, après l'instruction, des anomalies dans la démarche ayant conduit à attribuer le marché à Le Silence.

*Mme Ayélé Datti, Président du Comité de règlement des différends (CRD)*

Primo, *«…même s'il est établi que le rabais de 5% a été lu au cours de la séance d'ouverture des offres, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas indiqué dans la lettre de soumission…»*, dit le CRD dans sa décision du 7 janvier 2014. Alors même que, selon les clauses des instructions aux candidats et la loi, tout rabais conditionnel ou inconditionnel et sa méthode d'application doivent être indiqués sur le formulaire de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, à l'endroit réservé à cet effet ; tout rabais doit obligatoirement être lu publiquement à l'ouverture des plis. Or, la lettre de soumission de Le Silence datée du 8 mai, avec 660.622.700 francs Cfa hors taxes, n'indique quelque rabais que ce soit, contrairement au procès-

*(suite à la page 4)*

Financement des investissements en 2014

# Le Trésor public projette quatre émissions de bons et deux d'obligations

**Jean Afolabi**

Pour l'année 2014, sauf besoins supplémentaires de ressources de financement, le gouvernement togolais, par l'entremise du Trésor public, devra visiter par six fois le marché financier régional pour la mobilisation d'un paquet de 225,000 milliards de francs Cfa. D'après la programmation par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), ce paquet est constitué de quatre émissions de bons pour un montant de 105,000 milliards et de deux émissions d'obligations pour un montant de 120,000 milliards.

Déjà le 16 janvier dernier, pour le compte du Trésor public, la Banque centrale a réalisé une émission de bons pour un montant de 25,000 milliards. Elle arrive à échéance le 15 janvier 2015 à taux multiples. L'opération a été un succès, pour un taux de couverture de 126,00%. Le montant global des soumissions s'est situé à 31,500 milliards, dont 6,500 milliards ont été rejetés. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 4,9000% et 4,6767%.

*Le bâtiment du Trésor public togolais*

L'opération a connu treize participations de six des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Dans les détails, pour s'en tenir au montant attendu, les 1,500 milliard et 4,000 milliards proposé respectivement au Bénin et au Burkina Faso ont été rejetés par la Banque centrale. En revanche, elle a retenu entièrement les 3,000 milliards de la Côte d'Ivoire, les 3,500 milliards du Mali, les 6,000 milliards du Niger et les 13,500 milliards du Togo.

Il est attendu trois autres émissions de bons, toutes d'une durée d'une année, et à taux multiples. La première intervient le 17 avril, d'un montant de 30,000 milliards, la seconde le 13 octobre d'un montant de 25,000 milliards et la troisième le 11 décembre pour 25,000 milliards également. Les bons seront complétés par deux émissions d'obligations de 60,000 milliards chacune, les 17 juillet et 13 novembre, d'une durée de dix années, mais dont les taux restent encore indéterminés.

En rappel, au titre de l'année 2013, la Banque centrale a animé pour le Trésor public togolais cinq émissions de bons et deux d'obligations. Le tout pour un montant total de 188,000 milliards de francs.

Désormais, sur leur propre demande

# Les établissements financiers pour jouer le rôle de banques commerciales

Avec un léger retard de deux semaines sur le délai, l'autorité togolaise s'est dépêchée d'adopter en conseil des ministres, le mercredi 15 janvier dernier, le projet de décret relatif à l'autorisation des établissements financiers à caractère bancaire à recevoir des dépôts de fonds du grand public. L'Union monétaire ouest africaine (Umoa) – dont fait partie le Togo – l'avait déjà fait et a fixé la date limite de son adoption par les Etats membres au plus tard le 31 décembre 2013. Avant l'adoption du présent décret, les textes portant réglementation bancaire en République togolaise imposaient des conditions restrictives pour les dépôts de fonds du public dans les établissements financiers à caractère bancaire. Cette réglementation avait pour principal objectif d'amener les établissements financiers de la place à se consacrer à leur vocation première pour s'assurer un développement optimal, expliquait le conseil des ministres.

Le décret adopté par le Conseil vise à rendre applicables au Togo des mesures prises par l'Union économique et monétaire ouest africaine (Bceao) et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), en donnant ainsi au ministre des Finances le pouvoir d'octroyer, après avis conforme de la Banque centrale, l'autorisation de réceptionner les fonds du public aux établissements financiers qui en font la demande. L'autorisation visée ne peut être accordée que pour les dépôts dont le terme est

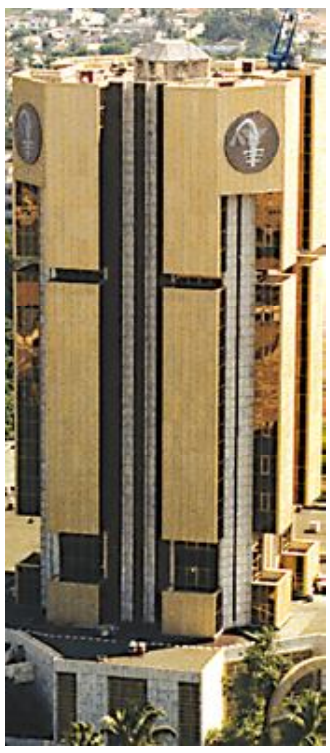

*La Direction nationale de la BCEAO*

égal ou supérieur à deux ans, ou les dépôts qui sont affectés à une opération déterminée et conservés en l'état ou en fonds publics jusqu'au dénouement de cette opération. Elle concerne également les dépôts dans le cadre de remboursement de prêt ou des dépôts reçus dans le cadre d'une opération de crédit différé. Elle concerne enfin les fonds issus d'émissions d'obligations dûment autorisées.

La réception des fonds du public sont jusque-là l'apanage de banques commerciales telles que la Banque togolaise pour le commerce et l'industrie, Ecobank, Banque Atlantique, Orabank, l'Union togolaise de banque, etc. Dorénavant, les établissements financiers à caractère bancaire qui le désirent adressent une demande d'autorisation au ministre en charge des finances et déposée en trois exemplaires auprès de la Banque centrale qui les instruit. Les demandes doivent indiquer l'activité justifiant la réception des fonds ainsi que les modalités du dépôt, de l'emploi et de la restitution desdits fonds. La Banque centrale peut se faire communiquer tous documents ou informations complémentaires qu'elle juge utiles pour l'instruction de la demande.

Le requérant dispose d'un délai maximum d'un mois pour communiquer les éléments complémentaires demandés. A l'expiration de ce délai, et à défaut de la communication de l'intégralité des documents ou informations requis, la demande est considérée comme irrecevable et fait l'objet d'un rejet notifié au requérant par la Banque centrale. La demande d'autorisation est instruite par la Banque centrale dans un délai de trois mois, à compter de la date de sa réception ou, le cas échéant, de la date de communication des éléments complémentaires demandés. Au plus tard à l'expiration de ce délai, ladite demande, accompagnée de l'avis conforme, est transmise par la Banque centrale au ministre chargé des finances. L'autorisation est accordée et notifiée au requérant par arrêté du ministre chargé des finances, après avis favorable de la Banque centrale.

Marchés publics / A l'ex-ministère chargé des infrastructures rurales

# Le CRD découvre une récidive dans des manœuvres frauduleuses sur les offres après leur dépôt

*(suite de la page 3)*

verbal d'ouverture des plis du 8 mai qui indique que le soumissionnaire Le Silence a proposé un rabais de 5% sur le prix de son offre. A l'instruction, une autre polémique est née : le représentant de Le Silence déclare être intervenu avant que la commission de passation des marchés publics ne donne lecture du prix de l'offre de son mandant pour l'informer de l'existence d'un rabais contenu dans une enveloppe autre que celle des offres pendant qu'un membre de la commission soutient que celui-ci n'a réagi qu'après que la commission ait donné lecture du prix.

Secundo, le CRD découvre que l'offre du soumissionnaire Le Silence n'a été paraphée que par un seul des membres de la commission en violation de la clause 26.3 alors que les offres de tous les autres soumissionnaires ont été paraphées par au moins trois représentants. L'obligation du minimum de trois représentants visant à assurer le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats pour qu'un membre ne puisse manipuler les offres à l'insu des autres. Les principes sont donc rompus.

Tertio, le CRD trouve que le lot n°2 est attribué à Le Silence alors même que *«curieusement, les prix en lettres sont tous moins élevés que ceux en chiffres»*. La curiosité vient du fait que, sur les cinq localités, seul le bordereau de prix unitaires du site de Tindjassé présente des montants en lettres contradictoires à ceux indiqués en chiffres. Et ce, dans la même offre. Au finish, l'instruction révèle que le papier en-tête utilisé pour présenter le bordereau quantitatif et estimatif de Tindjassé et sur lequel les prix sont erronés est *«visiblement et nettement différent de ceux utilisés pour confectionner le bordereau de prix des autres localités»*. *«Il est incontestablement établi que ledit papier a été introduit après le dépôt des offres et, par conséquent, celles du soumissionnaire Le Silence ont été manipulées ; les prétendues erreurs qui ont entraîné des corrections des prix sont volontairement introduites et constituent sans aucun doute des manœuvres frauduleuses destinées à agir sur le prix de l'offre du soumissionnaire Le Silence pour le favoriser au détriment des autres soumissionnaires ; en réalité, le rabais de Le Silence est dissimulé dans une enveloppe pour n'être révélé qu'au cas où une offre financière d'un concurrent apparaîtrait moins-disante que la sienne ; cette pratique qui consiste à trafiquer les offres après leur dépôt a été déjà effectuée par la commission de passation des marchés publics de la même autorité contractante et sanctionnée par le comité de règlement des différends le 19 mars 2013»*, fait remarquer le CRD. Et de rappeler que, le 29 mars dernier, le ministre chargé des infrastructures rurales envoyait une lettre à sa collègue du développement à la base en reconnaissant que les membres de la commission de passation des marchés publics de son département *«se sont rendus coupables d'actes frauduleux, notamment la subtilisation des pages d'une offre et la falsification de paraphe de certains membres de ladite commission»*.

C'est à se demander si, face à des attributions au forceps des marchés à des protégés, la décision du Gouvernement d'allouer des indemnités aux personnes responsables des marchés publics et aux membres des commissions de passation et de contrôle, à compter de janvier 2014, peut contrer les dysfonctionnements.

Sur le marché interbancaire de l'Umoa

# 26,000 milliards Cfa de prêts la 2ème semaine de janvier au Togo

Sure le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la semaine du 7 au 13 janvier 2014, les banques et établissements de crédit de la place Togo ont enregistré des prêts à hauteur de 26,000 milliards de francs Cfa et des emprunts à 12,000 milliards. Ceci porte sur un total de 124,950 milliards pour les prêts dans toute l'Union, et autant pour les emprunts.

Les prêts au Togo sont notamment à un jour pour 5,000 milliards et à trois mois pour 1,000 milliard. A un jour, le taux moyen pondéré a été fixé à 3,07% de même qaue le taux minimum et le taux maximum. A trois mois, ces trois taux se sont situés respectivement à 5,07%, à 5,00% et à 5,50%.

En termes de prêt, les établissements de la Côte d'Ivoire ont fait mieux, à 67,250 milliards, contre 34,550 milliards pour les emprunts. Les prêts étaient, entre autres, à deux semaines et un mois, respectivement pour 12,000 et 5,000 milliards. A deux semaines, le taux moyen pondéré s'est situé à 5,43%. Le taux minimum et le maximum étaient respectivement à 5,000% et 6,00%. A un mois, ces trois taux étaient respectivement à 4,77%, à 4,50% et à 5,50%.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les établissements du Burkina Faso ont enregistré le plus d'emprunts, à 45,000, dont 43,000 milliards à une semaine. Là, les taux étaient de 3,16%, à 2,50% et à 5,50.

Au cours de la même période, le Bénin a fait 5,000 pour les prêts et 4,000 milliards pour les emprunts. Le Mali a enregistré 12,500 milliards et 13,500 milliards et le Sénégal 5,900 milliards et 15,900 milliards. Le Niger et la Guinée-Bissau n'ont enregistré que des prêts, à 2,000 milliards et 3,000 milliards respectivement.

L'évolution du marché interbancaire de l'Union a été marquée, en novembre 2013, par un accroissement du volume des transactions et des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 130,1 milliards en novembre 2013 contre 128,8 milliards en octobre 2013. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 3,76% en novembre 2013, en hausse de 2 points de base. L'évolution du marché interbancaire reflète celle de l'ensemble des compartiments, à l'exception de celui relatif à une semaine sur lequel les opérations ont baissé de 13,9 milliards pour s'établir à 66,2 milliards au cours du mois sous revue. Le taux d'intérêt des opérations à une semaine est ressorti à 2,93% contre 3,05% le mois précédent.

ATHLETISME

# L'Afrique n'a pas encore de candidat à la succession de Lamine Diack, président l'IAAF

***L'Afrique "n'a pas encore de candidat" à la succession de Lamine Diack à la présidence de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), a annoncé dimanche à l'APS, Hamad Kalkaba Malboum, le président de la Confédération africaine d'athlétisme (CAA).***

"*Nous n'avons pas encore de candidat mais cela ne veut pas dire que nous n'en aurons pas d'ici 2015, date du départ du président Diack*", a précisé le président de la CAA.

Arrivé à la présidence l'IAAF en 1999 après le décès de l'Italien Primo Nébiolo, Lamine Diack a été réélu depuis 2001 sans discontinuité à la tête de l'instance dirigeante de l'athlétisme mondial qu'il a décidé de quitter en 2015.

Sur cette succession du président Lamine Diack qui aura lieu en 2015, le président de la CAA qui faisait le bilan de la réunion du bureau exécutif de la CAA qui s'est tenu à Dakar ce week-end, a indiqué quel que soit le cas de figure, "*l'Afrique aura son mot à dire*".

*Lamine Diack à la présidence de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF)*

"*Nous sommes prêts à passer la main après le brillant leadership du président Diack durant trois mandats*", a-t-il dit précisant qu'avec 53 fédérations membres, l'Afrique compte au sein de l'IAAF.

En plus des athlètes qui apportent une véritable plus value à l'IAAF, la CAA compte 53 membres qui seront 54 avec la prochaine affiliation du Soudan Sud, aura son mot sur l'élection du prochain président, a-t-il dit.

54 membres sur les 212 de l'IAAF, c'est un très important chiffre dans la course à la présidence de l'IAAF, a-t-il fait remarquer soulignant que les ambitions, le point et les intérêts de l'athlétisme africains seront pris en compte, a-t-il insisté.

Pour le président Hamad Kalkaba Malboum, la CAA va mettre des initiatives allant dans le sens de l'émergence de l'athlétisme qui ne peut être à la marge des nouvelles idées qui ont cours sur le continent, a-t-il par ailleurs ajouté.

FOOTBALL/

# Psg, Zlatan Ibrahimovic impressionne

Meilleur buteur et passeur de Ligue 1, Zlatan Ibrahimovic, auteur d'un doublé, a encore accentué sa domination dimanche soir face à Nantes (5-0). Et avec 35 buts en 34 matches toutes compétitions confondues, il ne compte pas s'arrêter là…

Heureusement que le classement des kilomètres parcourus ne l'intéresse pas… Si Zlatan Ibrahimovic est bien loin de figurer dans le haut du tableau de cette catégorie statistique, pour ce qui est des buts et des passes décisives, il s'occupe (presque) de tout ! Auteur de deux réalisations, dont un nouveau penalty, et d'une offrande pour Edinson Cavani dimanche soir lors du lessivage de Nantes (5-0), le géant suédois a encore assis sa domination sur une Ligue 1 dont il est plus que jamais le meilleur buteur (17) et le meilleur passeur (10).

Car même s'il ne court pas beaucoup, Ibrahimovic présente, toutes compétitions confondues avec le PSG et la Suède, des statistiques tout bonnement hallucinantes: 35 buts et 13 passes décisives en 34 matches ! Aujourd'hui plus à son aise dans son rôle de chef de meute après avoir songé à quitter Paris l'été dernier, il est également beaucoup plus complice avec son compère uruguayen et dauphin au classement des buteurs, qui a lui porté son total à 13 réalisations face aux Canaris.

JEUX AFRICAINS DE LA JEUNESSE/

# L'Acnoa remet un chèque de 2 millions US au Comité d'Organisation de Gaborone 2014

L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) vient de remettre un chèque de deux millions de dollars US au titre de sa contribution à l'organisation de la deuxième édition des Jeux Africains de la Jeunesse prévus du 22 au 31 mai 2014 à Gaborone. C'est le Président de l'ACNOA, l'Intendant Général Lassana Palenfo qui a remis ledit chèque aux autorités botswanaises représentées par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de ce pays, l'honorable Shaw Kgathi.

Le Président de l'instance faîtière du Mouvement Olympique Africain, dans son allocution de circonstance, a salué le travail et les progrès considérables accomplis par le Comité d'Organisation local en dépit de certains défis auxquels ils sont confrontés. Il a aussi souligné que son institution ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès de ces jeux. En outre, l'Intendant Général Lassana Palenfo a remercié les autorités du Botswana pour leurs investissements méritoires dans la préparation de cet événement.

Le Ministre botswanais de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, l'honorable Shaw Kgathi qui a pris la parole par la suite a exprimé sa satisfaction de recevoir ce chèque de l'ACNOA qui est l'un des gestes de concrétisation de la Convention d'accueil de ces deuxièmes Jeux Africains de la Jeunesse ; tout en indiquant que son pays est prêt pour cette manifestation offerte à la jeunesse africaine.

FOOTBALL/ EUROPE

# Eto'o, Adebayor…les Africains à l'honneur

***Alors qu'il n'avait inscrit que trois buts depuis le début de la saison de Premier League, Samuel Eto'o en a rajouté trois de plus en un seul match ce dimanche 19 janvier, offrant la victoire à Chelsea contre Manchester United. Les autres Africains d'Angleterre n'ont pas été en reste, avec un doublé d'Emmanuel Adebayor pour Tottenham et un nouveau but de Yaya Touré avec Manchester City.***

**ANGLETERRE / Premier League - 22e journée**

A la suite d'une longue course dans l'axe puis d'un une-deux avec Aguero, l'Ivoirien Yaya Touré a inscrit le troisième but de Manchester City contre Cardiff City (4-2) d'une frappe croisée à l'entrée de la surface. Celui qui a de nouveau été élu joueur africain de l'année porte ainsi son total à onze buts cette saison en Premier League.

Dimanche, c'est Emmanuel Adebayor qui a inauguré la belle journée des buteurs africains d'Angleterre. Le Togolais s'est offert un doublé avec Tottenham, avec d'abord une tête piquée à bout portant puis un duel avec le gardien de Swansea remporté au sang froid, du plat du pied. L'Ivoirien Wilfried Bony a réduit le score en fin de match d'une reprise des seize mètres mais n'a pas pu empêcher la défaite du club gallois à domicile (1-3).

Mais la performance du week-end est certainement celle de Samuel Eto'o. Le Camerounais a construit seul la victoire de Chelsea contre Manchester United (3-1), s'illustrant d'abord sur une frappe du coin de la surface, contrée par un Mancunien hors de portée de son gardien. Ce dernier n'a d'ailleurs pas eu de chance, puisqu'Eto'o l'a ensuite fusillé des six-mètres sur une passe en retrait, avant de repousser un ballon dans les pieds du goleador camerounais qui n'a plus eu qu'à pousser le cuir au fond des filets. Grâce à cette rencontre, Eto'o a doublé son nombre de buts inscrits cette saison en Premier League.

**BELGIQUE / Pro League - 22e journée**

Pour la reprise du championnat belge après la pause hivernale, le Tunisien Hamdi Harbaouia attendu la toute fin de rencontre sur la pelouse du Cercle Bruges pour inscrire le doublé décisif validant la victoire de Lokeren. A l'issue d'une longue chevauchée, il a d'abord placé une frappe croisée au ras du poteau à cinq minutes de la fin du temps réglementaire, avant de récupérer un ballon dans la surface puis de frapper fort entre les jambes du gardien adverse à la fin des arrêts de jeu.

L'attaquant de la RDC Benjamin Mokulu a lui donné la victoire à Malines face à Anderlecht en inscrivant le but du 2-1 peu avant l'heure de jeu. Il a repris de la tête dans le but vide un tir de l'un de ses coéquipiers qui avait frappé le poteau.

**ESPAGNE / Liga - 20e journée**

Seul buteur africain de Liga pour cette journée, Ikechukwu Uche a ouvert le score dès la 3e minute pour Villarreal, qui l'a emporté 2-0 à domicile contre Almeria. A la réception d'une passe lobée, le Nigérian a aligné le gardien des six-mètres.

**FRANCE / Ligue 1 - 21e journée**

Le Mauritanien Adama Ba a marqué le seul et unique but du match pour Bastia devant les Girondins de Bordeaux (1-0). Arrivant lancé dans la surface, il a repris avec force une passe en retrait de Raspentino.

Montpellier s'est imposé 2-0 à Sochaux grâce notamment à un deuxième but inscrit par Siaka Tiéné. Servi par Souleymane Camara, l'Ivoirien a fait mouche sur une frappe à ras de terre de l'entrée de la surface.

**ITALIE / Serie A - 20e journée**

Malgré la défaite de son Udinese à domicile face à la Lazio Rome (2-3), le GhanéenEmmanuel Agyemang-Badu a eu un petit motif de satisfaction et une joie passagère grâce à son superbe but inscrit à la 68e minute sur un amorti de la poitrine suivi d'une reprise de volée de l'extérieur du pied, qui a donné provisoirement l'avantage aux locaux.

# Sénégal/ Fermeture du stade Demba Diop pour des travaux de réhabilitation

Mbagnick Ndiaye, ministre des Sports et de la Vie associative, a annoncé la fermeture dans deux mois "au plus tard" du stade Demba Diop de Dakar, pour des travaux de réhabilitation.

Dans un entretien avec des médias au cours d'une cérémonie de décoration de ses agents, M. Ndiaye a fait part de la levée des contraintes de procédures liées aux appels d'offres pour l'attribution du marché des travaux de réhabilitation.

Dans deux mois au plus tard, les travaux de réhabilitation vont démarrer, a-t-il indiqué soulignant que tous ceux qui organisent des manifestations dans l'enceinte sportive seront convoqués et informés.

Le stade Demba Diop, inauguré en 1963 pour les besoins des Jeux de l'amitié, est dans un état de dégradation avancée au niveau de sa pelouse et des tribunes.

Malgré son état, cette infrastructure accueille la majorité des combats de lutte avec frappe et des matchs de la Ligue sénégalaise de football professionnel (LSFP).

Annoncés depuis l'année dernière, les travaux de réhabilitation avaient été retardés à cause des procédures d'appels d'offres, avait expliqué le ministre Mbagnick Ndiaye.

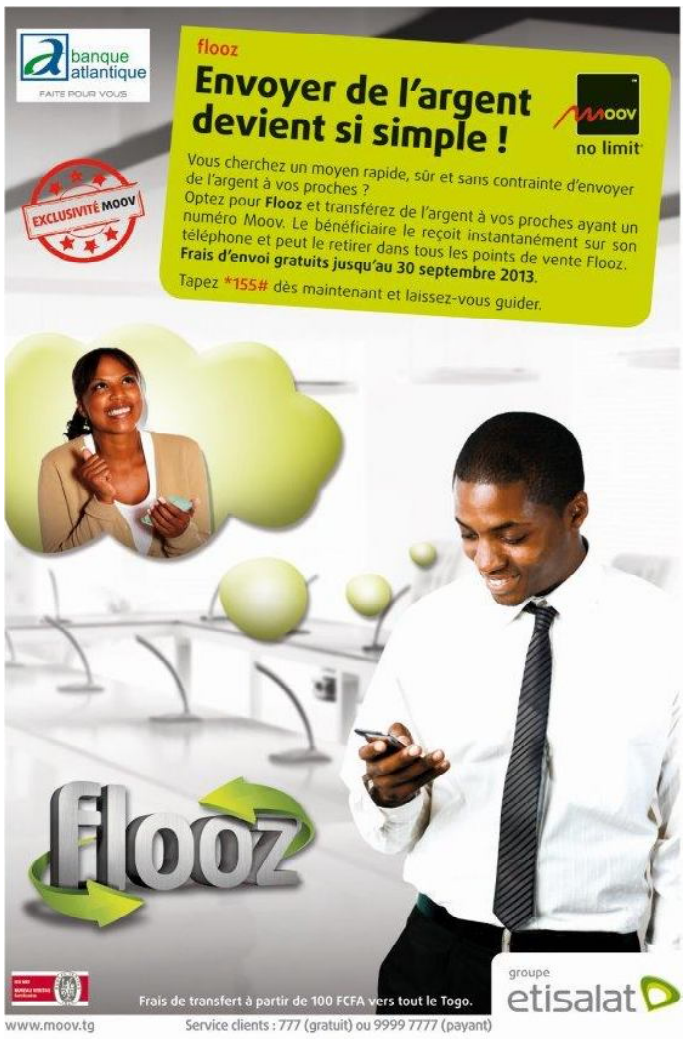

Bonne Année
2014
Les années se succèdent mais ne se ressemblent pas.
TOGO CELLULAIRE vous remercie pour les quinze années de confiance et de fidélité,
avec le ferme engagement d'être encore plus proche de vous les années à venir, pour la satisfaction de tous sur le réseau Leader.
Pour cette année nouvelle 2014, le Directeur Général et l'ensemble de son personnel vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité. Puisse Dieu, Tout-Puissant, vous bénir et vous garder tout au long de cette année.
La Direction Générale
TOGOCEL
LE LEADER

La double vie des étudiants au Togo

# Les études et un boulot

***Emploi, travail, boulot, job, taf. Différents termes venant souvent de la bouche des étudiants pour diverses raisons. Termes récursifs du fait d'un besoin, d'une nécessité, d'une envie d'indépendance, chez les certains est déjà acquise, et qui doit alors se forger.***

**Etonam Sossou**

Louise Fiati se rend au marché de Hédzranawoé tous les lundis et jeudis matins de bonne heure. Commerçante de friperie dans son quartier, elle positionne une fois de retour, ses mannequins qui lui servent d'exposition. Quand tout est fin prêt, Louise attend sur une chaise ses premiers clients. Peu après, dès 09 heures, elle est affairée à s'occuper de clients, majoritairement des étudiants. Si cette habilité dans l'activité constitue un dénominateur commun avec les autres vendeuses, un plus, un atout ne la distingue pourtant. En effet, elle est titulaire d'une maîtrise en lettres modernes à l'Université de Kara. Entre ses recherches et la rédaction de son mémoire, elle s'adonne au commerce de friperie. Cette activité, elle la mène depuis ses années de lycée.

Comme Louise Fiati, de plus en plus d'étudiants exercent une activité, parallèlement aux cours dans les amphis. Vendeurs de produits et marchandises diverses, agents d'accueil ou de services traiteurs, agents commerciaux ambulants de produits cosmétiques et autres, libraires, photographes, coiffeurs et coiffeuses, mannequins de mode…, Voilà un florilège d'activités auxquelles les étudiants s'adonnent.

Ces boulots à temps partiel, sont un gagne-pain pour beaucoup d'entre eux. Mais comment allient-ils études et activités rémunératrices ? Le temps imparti aux cours et révisions permet- il d'autres activités, sans empiéter sur le rendement scolaire ?

Comment réussissent-ils à concilier leur double activité ? C'est avec un cours de droit constitutionnel en main que nous avons trouvé Francis A., assis sur un banc, entrée côté FUCEC Atikoumé, avec à l'arrière, un grand pan de tissu blanc couvrant les rayons solaires, (cet espace sert de studio photo). Profitant d'un temps de répit, révise. Etudiant en année de maîtrise de droit, il parle de son activité. Il explique que la photographie demande une certaine disponibilité, vu la concurrence : « *Il y a beaucoup d'étudiants photographes ici, donc il faut être là pour attirer les clients. Il faut être efficace et rendre les photos aux propriétaires en un temps records* ». Alors, poursuit-il, *« pour ne pas perdre des clients, je sèche certains cours*». Louise nous fait savoir que pendant les périodes festives, où son commerce est florissant, elle en fait autant.

***Savoir s'organiser…***

Cela ne perturbe- t-il pas leur rendement scolaire ? A cette interrogation, les avis sont partagés. Pour Francis et Louise, leurs petits jobs n'entachent en rien leurs résultats scolaires. Et de soutenir qu'il est nécessaire de savoir s'organiser pour concilier activités génératrices de revenus et études : « quand j'étais petite, je venais comme maintenant vendre au marché les week-ends et certains jours où je n'avais pas cours, dès que je rentrais à la maison, le reste de mon temps était consacré à la révision », déclare Louise. Elle soutient d'ailleurs, n'avoir jamais repris de classe à l'université. Elle a franchi les différents paliers aux premières sessions des examens. Francis, lui, a adopté une autre stratégie qui marche bien : «*il y a des cours assez techniques qu'il ne faut pas rater ; par contre, il y a d'autres où avec les supports documentaires, on peut comprendre le contenu, en révisant et en faisant des exercices* ». Adjo Améti, étudiante en sociologie, est hôtesse d'accueil à ses temps perdus. Elle a choisi délibérément de faire par moments une trêve sur cette activité, afin de se concentrer sur un devoir en vue.

Bléwussi Yao, est étudiant en lettres moderne. Il a la possibilité de confier son commerce à ses voisins quand il doit aller au cours ou réviser. Il détient toute une chaîne de petits commerces et d'activités (vente de cartes de recharges, de portables, clés USB, de documents scolaires, vêtements, chaussures, aliments tels que le sucre, du gari ou encore de l'arachide. Aux risques pour certains d'affecter leur rendement universitaire, il donne les raisons de sa "double activité ". Pour lui, la vente de tous ces articles relève de l'envie pour lui, d'aider ses colocataires qui n'ont pas toujours les moyens d'en acheter au comptant. Mais il admet que le peu de bénéfices obtenus le dépannent assez souvent.

Au-delà de cet élan de solidarité qui anime certains étudiants qui veulent servir leurs camarades, une raison principale pousse la quasi-totalité à faire ces petits boulots. Si pour ces deux derniers, exercer une activité extra- scolaire répond plus au besoin de la vie en communauté, cela n'est pas le cas de la plupart des étudiants. En effet, selon les témoignages recueillis, le manque de moyens financiers, serait à la base de ce fait. «La galère» en est la principale raison de ces activités extra-académiques. Toujours selon cette dernière, «avec la vie chère, le coût de produits dont nous avons besoin augmente de plus en plus. Rien que le transport pour le campus sur un an nous prend plus de la moitié de l'aide, donc on ne peut pas compter uniquement sur cet argent». Estimés à cent vingt mille (120.000) par étudiant, ce fonds est octroyé en aide. L'aide ne suffirait pas à couvrir leurs besoins, aux dires de ces derniers. De plus, le versement se fait de façon irrégulière, soutient Jordi H. : « Nous avons le plus besoin de l'argent dès la rentrée, mais ce n'est que plusieurs semaines ou mois après, que nous pouvons toucher le premier versement ».

En attendant pour la plupart de rentrer en possession des diplômes qui leur permettront de se vendre sur le marché de l'emploi, ces étudiants s'affairent ainsi, pour subvenir à leurs besoins. Pour Louise, la raison principale est qu'elle n'a pas encore eu l'opportunité de jouir des fruits de ses diplômes : « *Je n'ai pas encore eu la vacation, malgré mes nombreuses sollicitations et en attendant de réussir peut - être à un concours de la Fonction publique, je vends donc des habits, chaussures et sacs au lieu de faire du vagabondage ou de chercher du gain facile* ». Et de préciser « *Mes vêtements, mes soins de santé, mon alimentation sont assurés par l'activité que je mène* ». A côté de son commerce de friperie, l'étudiante a eu l'ingéniosité de développer d'autres activités, dont celle d'une tontine (une sorte d'épargne). Ces activités lui permettront de s'acheter une moto bientôt, à l'en croire. Francis n'en est pas encore là, mais ne se plaint pas trop. Il s'en sort avec au moins 1000 à 2000 FCFA par jour comme bénéfice : *« On survit mieux avec ça* », dit il. En somme, avec ou sans l'aide parentale, ces « *débrouillards* » arrivent à satisfaire leurs besoins, bien sûr, pas sans difficultés parfois.

Industrie pharmaceutique

# L'Afrique dépend toujours de l'extérieur

Toute l'Afrique, à quelques exceptions près, a du mal à obtenir sa dépendance pharmaceutique. Car, en matière de médicaments industriels, tout ou presque lui vient de l'extérieur. Les chercheurs qui ont encore le courage de « chercher » se voient souvent obligés, en fin de compte, de ranger le fruit de leurs recherches dans les tiroirs, faute de moyens de les divulguer au bonheur des populations. Le continent noir regorge aujourd'hui de chercheurs aguerris en mesure de produire des merveilles aussi bien dans le domaine pharmaceutique que dans d'autres domaines.

Mais bon nombre de pays africains s'accommodent bien de leurs étiquettes d'éternels dépendants ? Les pourfendeurs de René Dumont selon qui «*L'Afrique noire est mal partie* » auraient de moins en moins d'arguments solides pour se défendre face à un continent dont le bonheur dépend toujours de l'extérieur, plus d'un demi-siècle après l'indépendance. Un continent où les populations n'arrivent pas à régler les fondamentaux de la vie : manger à sa faim et se soigner convenablement sans tendre la main à l'extérieur. Mais comme toujours, l'Afrique francophone reste à la traîne en termes d'autonomie pharmaceutique. Les Anglophones, eux, sortent de plus en plus la tête hors de l'eau. Sans complexe aucun, ils ont toujours su fabriquer les médicaments qui répondent à leurs besoins sanitaires.

En attendant, ce sont les firmes pharmaceutiques étrangères auxquelles le continent noir dépend fortement qui se félicitent de cette aliénation. En la matière, que l'on ne s'étonne pas que ces firmes fassent feu de tout bois pour étouffer toute initiative visant à rendre autonomes les pays africains. Elles ont tout intérêt à ce que l'Afrique soit éternellement assistée car leur survie en dépend aussi.

L'UNION Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
**Imprimerie**: St Laurent
**Tirage**: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
BOGLA G.

**Loterie Nationale Togolaise**

**COMMENTAIRE DU TIRAGE N°264 DE LOTO KADOO DU 10 JANVIER 2014**

Merci de prendre part au tirage de LOTO KADOO de ce vendredi 17 Janvier 2014, le tirage de Loto Kadoo que nous assistons porte le **N° 265**. Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement sans bonus, car les deux derniers ont été effectués avec bonus.

Vendredi dernier, la LONATO a fait le bonheur de nombreux parieurs, avec des gros lots remportés à **BADOU, KPALIME et LOME.**

Ainsi, **les opérateurs 2123 et 4017,** basés respectivement à **BADOU et KPALIME** ont recensé chacun **un lot de 500.000F CFA.**

**Dans la capitale**, nous avons enregistré **un lot de 750.000F CFA, deux gros lots de 1.000.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA** gagnés sur **les points de vente 5022, 3710, 6524 et 30038**

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!**

**LOTO KADOO**

**Résultats du tirage N°265 de Loto Kadoo du Vendredi 17 Janvier 2014**

**Numéro de base**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 89 | 84 | 90 | 14 | 88 |

**LOTTO DIAMANT**

**Résultats du tirage N° 675 de Lotto Diamant du lundi 20 Janvier 2014**

**Numéro de base**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ** | ** | ** | ** | ** |